

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER  
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES  
REUNI LE 14 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil est présidé par Lucie Gournay, Directrice de l'UFR.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

**Collège A** : Myriam Baron, Emmanuel Fureix, Lucie Gournay, Guillaume Marche, Daniel Meyer, Jacques Paviot, Frédérique Sitri, Graciela Villanueva.

**Collège B** : Sergio Delgado, Sophie Blanchard, Alexandre Borrell, Karine Chambefort, Karine Lapeyre, Virginie N'Dah-Sekou, Emilie Née, Antoine Serval.

**BIATSS** : Nicolas Bilet, Roberta Conte-Ronach, Imane Mimouni

**Personnalités Extérieures** : Clotilde Trichet, Tomas Hidalgo Olivares

**Usagers (Etudiants)** : Yvan Boucey, Aicem El Matoussi,

Parmi les **membres invités** étaient présents : Denis Bousch, Sonia Birocheau, Jean-Marie Chevalier, Véra Delorme, Nadia Duchêne, Emmanuelle Faure, Aline Garnier, Bernard Gendrel, Florent Guénard, Mireille Touzery

Parmi les **membres de droit** étaient présents : Elisabeth Vialle, Damien Zanone, Clément Duyck, Laure Gallouet, Karine Bellance

\*\*\*\*\*

Lucie Gournay ouvre le Conseil.

**1. Vote : approbation du PV du 06/07/2023**

Le conseil commence par un tour de table pour accueillir les nouveaux arrivants :

Karine Lapeyre, PRAG, membre élue,  
Aline Garnier et Emmanuelle Faure, codirectrices du département géographie,  
Stéphanie Wojcik, excusée, directrice du département communication,  
Nadia Duchêne, directrice par intérim du département LEA,  
Vera Delorme (et Anne-Laure Rigeade, excusée), directrices du DELCIFE,  
Sonia Birocheau, co-directrice du département d'anglais,  
Florent Guenard, co-directeur du LIS

Lucie Gournay indique les demandes d'amendement reçues.

***Après lecture des amendements et des procurations, le procès-verbal du 6 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.***

**2. Informations sur la rentrée : effectifs, ouverture de groupes, inscriptions FI & FA, projets Erasme Lauréat etc**

Elisabeth Vialle et Clément Duyck présentent le point.

On constate un maintien des effectifs de L1 et en master 1 (sauf en M1 LLCCI Anglais) par rapport à l'année précédente.

Nicolas Bilet rappelle que les chiffres en FA ne sont pas représentatifs car les procédures d'inscriptions administratives sont différentes de celles de la FI, et qu'il constate plutôt une augmentation des effectifs 'en cours' pour les deux M1 en alternance.

Clément Duyck rappelle que certains masters ont atteint leur capacité d'accueil.

Myriam Baron pense qu'il vaut mieux raisonner par rapport au ratio entrant car les capacités ont été diminuées l'an dernier. Elisabeth Vialle pense qu'il faudra mener une réflexion sur les capacités d'accueil, certains voudront les augmenter, d'autres les laisser tels quels.

### Ouverture de groupes

Des ouvertures avaient déjà été votées au dernier Conseil de juillet. Une enveloppe budgétaire conditionnelle avait été également prévue pour des ouvertures sous réserve de constatation des effectifs à la rentrée :

- L1 Histoire : 6e groupe confirmé
- L3 LEA Créteil : ouverture d'un 4e groupe (il faut envoyer une demande écrite en chiffrant le volume horaire)
- L2 et L3 Géographie : ouverture possible d'un 3e groupe pour chacun des deux niveaux
- L1 Espagnol : pas de besoin vu les effectifs constatés à la rentrée

Damien Zanone demande à ce qu'un retour sur les effectifs soit communiqué à la direction par les départements LEA et Géographie, sous une semaine.

### Présentation du projet ERASME festival d'histoire Populaire

Ce projet est porté par Marie-Karine Schaub et Sébastien Malaprade et soutenu par les associations locales, mairies...

Il aura lieu en juin prochain sur 2 ou 3 jours.

### Présentation du projet ERASME Fêter les Ecrivaines à l'Université (FEU)

Ce projet est porté par Claire Fourquet-Gracieux et Stéphanie Genand. Cet événement se déroulera au mois de mars en lien avec Festival international des films de femmes (Maison des Arts et de la Culture, Créteil)

Les deux projets seront présentés lors de la journée recherche qui aura lieu le 9 février après-midi.

### Présentation du projet Erasme ESR-GES (labo1.5)

Lucie Gournay indique qu'elle voudrait que la composante réfléchisse à sa durabilité et son impact écologique, tant en recherche qu'en enseignement., avec un audit.

Un audit de ce projet intercomposantes sera donc fait, grâce à l'embauche d'un chargé de mission.

Alexandre Borrell souhaite savoir si ces enjeux auront des répercussions en termes d'injonctions du HCERES.

Myriam Baron indique qu'il n'y en aura pas à sa connaissance, mais que le CNRS et d'autres regardent les implications en termes d'impact climatique.

### Rentrée des LANSAD

Des tests ont été mis en place et commenceront le 15 septembre 2023 afin de répartir les étudiants par groupes de niveau (Anglais, Espagnol, Allemand, Italien, Portugais). Elisabeth Vialle rappelle que l'italien et le portugais ne sont pas ouverts en niveau débutant mais uniquement en niveau intermédiaire/avancé.

Elisabeth Vialle souligne la bonne coopération entre le responsable de LANSAD et les intervenants.

Karine Lapeyre souhaite savoir comment avoir accès aux résultats de tests pour renseigner les étudiants.

Thibaut Miguet est la personne ressource sur cette question. Il a fait un tutoriel vidéo et peut répondre aux demandes, en privilégiant le mail.

Clément Duyck rappelle que la BU offre des formations aux étudiants de L1 (méthodologie du travail universitaire), les responsables d'année et de département sont invités à informer les étudiants

## **3. Présentation de Mme Audrey Bourdeix du Service d'Appui et de Valorisation de la recherche (SAVAN)**

Audrey BOURDEIX présente le service SAVAN rattaché à la BU et créé en 2017. (annexe 1)

Il est ensuite proposé aux membres du Conseil de poser leurs questions.

Daniel Meyer voudrait savoir s'il existe un moyen d'importer en masse des informations sur HAL. Audrey Bourdeix indique qu'elle prend en note la question. Elle sait que l'import est possible depuis Zotero, mais ne sait pas si cela est possible via un import CSV.

Graciela Villanueva demande si un mode opératoire existe sur les publications HAL. La réponse est positive.

#### **4- Calendrier prévisionnel 2023/2024 des prochains Conseil**

Lucie Gournay et Karine Bellance ont travaillé sur cette proposition de planning, disponible sur le SharePoint du Conseil. Lucie Gournay rappelle qu'il est susceptible d'être modifié en raison du calendrier des instances de l'Université.

Calendrier prévisionnel des séances :

14/09 : Plénier / restreint

19/10 : Plénier / restreint

30/11 : Plénier / restreint

25/01 : Plénier / restreint

15/02 : Restreint uniquement, toute la journée

28/3 : Plénier / restreint

25/4 : Plénier / restreint

30/5 : Plénier / restreint

20/06 : Restreint uniquement

04/07 : Plénier / restreint

Le renouvellement du collège « usagers » se déroulera au mois d'avril/mai et le lancement des opérations électorales est prévu pour le mois de novembre.

Les commissions seront à rajouter à cette proposition de planning et ne sont pas encore connues. La prochaine commission pédagogie/moyens aura lieu le 28 septembre 2023.

#### **5. Vote : nouveau cadrage pour les crédits pédagogiques**

Damien Zanone indique que les crédits pédagogiques sont un moyen de subventionner les activités pédagogiques. Il reçoit par l'intermédiaire des directeurs de département les demandes deux fois par semestre. Le dernier cadrage date d'il y a 10 ans, une mise à jour est donc nécessaire.

Il rappelle que le financement de certains événements (Forum, remise de diplômes, etc.) doit d'abord être assuré par les départements puis par les crédits pédagogiques, en fonction des moyens disponibles.

Damien Zanone indique que certains points ne peuvent pas changer (par exemple, il n'est pas possible de prendre en charge les titres de transport urbain, ainsi les titres Navigo dans l'agglomération parisienne), certains ont été améliorés : création d'une catégorie "déplacement hors zone Navigo sans nuitée", meilleure prise en compte des accompagnateurs, etc.

Les modalités de financement pour l'achat d'ouvrages, de matériel informatique, et d'activités culturelles ont été également précisées.

Le document de cadrage sera diffusé avant chaque appel à projet (annexe 2 du PV)

Sur la question du matériel informatique, Karine Lapeyre souhaite savoir comment sont équipés les enseignants du second degré. Nadia Duchêne souhaite également savoir comment se fait l'installation ou le renouvellement des ordinateurs mutualisés en bureau des enseignants.

Pour les enseignants, certains laboratoires acceptent de financer les ordinateurs portables. Sinon, ce sont les départements qui les équiper dans le cadre de fonctions ou de responsabilités.

Myriam Baron demande, sur la question des logiciels, s'il serait possible de relancer le projet de catalogue de la DSI des logiciels utilisés en composante (notamment Adobe, etc.). Par ailleurs, elle souhaite savoir si ce nouveau cadrage risque ou non de faire dépasser l'enveloppe. Damien Zanone estime que l'augmentation sera de l'ordre de 20% au plus, et qu'on restera donc dans l'enveloppe.

Mireille Touzery se fait confirmer que ce cadrage vaut pour les licences comme les Masters. Damien Zanone confirme

Nicolas Bilet souhaite des précisions sur l'équipement informatique des enseignants du second degré. Leur équipement en PC portable n'est pour l'instant pas prévu. Des PC fixes sont achetés et maintenus par l'UFR (un minimum par bureau). Pour équiper un nouveau bureau, il faut faire une demande par mail à Julien Giethlen et Khaled Hafaiedh via <https://sosinfo.u-pec.fr/>

***Le nouveau cadrage pour les crédits pédagogiques est voté à l'unanimité.***

## **6. Vote : nouveau cadrage pour les crédits master**

Damien Zanone présente le nouveau cadrage (annexe 3 du PV). Les demandes doivent être transmises par les directions de département.

Myriam Baron demande pourquoi il n'est pas fait état des possibilités de cofinancement avec les laboratoires, puisque les Masters sont adossés à des laboratoires. Elle questionne le rapport entre les plafonds des crédits pédagogiques et les crédits de Master (qu'elle estime un rapport de 1 à 5,5). Elle s'interroge enfin sur l'effort qu'il faudra prévoir au BI en 2024. Enfin, elle se demande s'il ne faudrait pas limiter le nombre de demandes par encadrant, afin d'éviter les appels d'air ou la faible diversité des demandes.

Lucie Gournay et Damien Zanone rappelle qu'on parle de plafond, et que les crédits pédagogiques ont des plafonds par nuitée.

Pour Alexandre Borrell, le soutien aux étudiants de Master est un attrait qui renforce l'attractivité des masters LLSH. Il demande aussi pourquoi les frais d'accès aux bibliothèques ne viennent que dans un second temps dans le cadrage.

Sophie Blanchard voudrait qu'il soit précisé la temporalité du plafond. Damien Zanone propose de préciser un plafond de 250€ par étudiant et par mémoire.

Karine Chambefort pense que ce serait se lier les mains que de mettre trop de choses dans le cadrage. Il faut éviter de mettre des limitations, notamment une limitation par encadrant, ou un cofinancement obligatoire des laboratoires.

Antoine Servel s'interroge sur les étudiants qui partent en stage, sans forcément de rémunération. Nicolas Bilet confirme que certains étudiants pourraient avoir un mémoire dans le cadre d'un stage non-rémunéré.

Damien Zanone et Lucie Gournay indiquent qu'il faudrait mener une réflexion sur ces étudiants en stage.

Lucie Gournay propose un vote en tenant compte de la limitation proposée par Damien Zanone.

***Le nouveau cadrage pour les crédits master est approuvé à la majorité moins 2 voix contre.***

## **7. Vote : Campagne d'emplois 2023-24**

Lucie Gournay rappelle l'historique. Les composantes ont fait part de leur mécontentement en refusant en CODIR de la semaine précédente le gel de 80 à 100% en raison de l'hétérogénéité des situations selon les composantes : Certaines n'avaient quasiment pas de postes, d'autres étaient très touchées, notamment LLSH et l'INSPE (qui regroupent 50% de la campagne d'emploi 2023 ; presque 10% des postes en LLSH sont concernés par cette campagne). Après beaucoup d'échanges, le Président a indiqué que les efforts seraient partagés.

Le CODIR tenu la veille du Conseil a duré 39 minutes, la présidence a indiqué qu'elle n'avait pas encore de solution pour évaluer les modalités d'un partage de l'effort entre composantes : il n'est pas possible d'offrir des solutions à court terme comme à moyen terme.

A défaut de décisions concrètes de la Présidence, Lucie Gournay pense qu'il ne faut pas modifier la campagne d'emploi et son classement.

Damien Zanone indique que le Vice-Président a annoncé que les deux leviers seraient la campagne d'emploi et les heures complémentaires.

Frédérique Sitri pense qu'un classement avait été fait. Elle pense que c'est à l'université de prendre ses responsabilités. Elle veut savoir si la question des BIATSS avait été abordée. Damien Zanone indique que non. En raison des calendriers, les postes seront traités dans l'ordre suivant : enseignants du second degré, enseignants-chercheurs, BIATSS.

Lucie Gournay invite les départements à envoyer tout de même les fiches de poste. Elle précise qu'un nouveau CODIR sera prévu la semaine prochaine où la Présidence s'est engagée à apporter des réponses.

Graciela Villanueva rappelle qu'il y avait eu une discussion sur une réflexion pluriannuelle en LLSH. Cela est-il toujours d'actualité ? Il lui a répondu que cela pourrait se faire que si les campagnes à venir n'étaient pas gelées.

Mireille Touzery indique que son département a abordé la question et pense qu'il ne faut pas modifier le classement. Son département s'interroge sur le fait d'émettre une protestation officielle. Elle voudrait savoir quels sont les autres leviers.

Lucie Gournay indique que les autres solutions sont les recettes (FA et recherche), et la diminution des heures complémentaires. D'éventuelles coupes ont été abordées.

Alexandre Borrell n'a pas confiance en l'université et pense qu'il ne faut pas toucher au classement. Il voudrait savoir si une chronologie ou des échéances sont prévues.

Lucie Gournay rappelle que si l'université présente trois budgets successifs en déficit, le rectorat peut s'il le souhaite mettre l'université sous tutelle. Elle indique également qu'une vingtaine d'universités sont en déficit aujourd'hui.

Nicolas Bilet pense également qu'il ne faut pas toucher au classement aujourd'hui. Pour autant, au cas où il y aurait des annonces avec des indications sur la question de l'emploi, il pense qu'il faudrait refaire un classement.

Karine Chambefort pense qu'un gel total rendrait la composante ingérable du fait de l'explosion des vacataires et de leur gestion.

Myriam Baron souhaite donner des éléments complémentaires. Elle rappelle que la campagne d'emploi à l'UPEC représente environ 5M€, soit moins que le déficit de 10M€. Elle indique que l'augmentation des fluides représente à elle seule 5M€. Le glissement vieillesse technicité n'est plus compensé, l'augmentation du point d'indice ne sera compensée au mieux qu'à moitié. Il peut y avoir des choix malheureux de la Présidence, mais les causes du déficit sont principalement externes.

Lucie Gournay approuve, mais rappelle que ces éléments sont connus depuis plus d'un an. Elle déplore une forme d'inertie qui reste inquiétante et l'absence de visibilité à moins d'un mois. Elle pense que cette crise va permettre de réfléchir à nouveau sur les missions de l'université. Il n'y aurait pas d'ouverture de formation sans fermeture, et qu'il y aurait forcément des fermetures. Le MESR a indiqué clairement qu'il n'y aurait pas de rallonge budgétaire mais qu'il pouvait aider l'UPEC sur les appels à projets.

Lucie Gournay prend acte de l'approbation générale de pas modifier le classement de la campagne d'emploi, si des décisions devaient être prises, un conseil exceptionnel serait convoqué.

## **Questions diverses**

Myriam Baron soulève la question de la compensation des budgets des laboratoires et de l'annonce d'une compensation d'une partie du gel par la VP Recherche.

Damien Zanone indique que les 4 laboratoires internes de l'UFR ont reçu dans l'été une dotation complémentaire venant en sus des 80% du BI qui leur avaient été laissés. Cette dotation correspond à un reliquat d'appel d'offre de 80000 euros pour l'ensemble de l'UPEC. La DRV a décidé de répartir cette somme entre les différentes unités de recherche, à condition qu'elles aient exécuté au moins 80% de leur budget de fonctionnement). Cette dotation complémentaire correspond, pour chaque laboratoire en LLSH, à un montant de 4 à 5 % de son budget. L'équipe de direction s'était engagée, lors du Conseil du 6 juillet, d'abonder les laboratoires pour les rétablir à 100% de leur budget initial. Étant donnée l'annonce intervenue ensuite de la dotation complémentaire versée par l'UPEC, l'équipe de direction de l'UFR précise son intervention : elle abondera les laboratoires à hauteur des 15 ou 15% nécessaires pour les rétablir à 100%. Elle ne le fera pas de manière automatique et *a priori*, mais au fur et à mesure des commandes passées par les labos, dans la limite des 100%. Cela ne pourra être fait que pour les laboratoires qui dépendent pleinement de l'UFR : LIS, IMAGER, CHREC, CEDITEC.

Nicolas Bilet ne comprend pas pourquoi les laboratoires des géographes ne sont pas concernés par l'abondement proposé par l'UFR LLSH. On lui rappelle que l'UFR n'a pas la gestion du Lab'urba. Cependant, le cas du LGP est différent car d'un point de vue budgétaire, il est bien compris dans le budget de l'UFR. Sous réserve de ces informations, le LGP pourra s'adresser à l'UFR pour demander l'abondement à hauteur des 100%.

Sophie Blanchard voudrait en savoir plus sur la dalle et ses travaux. Clément Duyck indique que les travaux pourraient reprendre dans un an. L'entreprise chargée des travaux a fait faillite.

Karine Bellance rappelle aux directions de départements d'indiquer aux enseignants qu'il n'y aura pas de changement de salles avant que les réservations soient stabilisées (tous les cours n'ont pas forcément de salles). Les bâtiments modulaires ont été affectés en priorité à Médecine. Julien Giethlen arrive à assurer la charge de travail mais il ne faut pas qu'il soit dépassé par des demandes qui pourraient être différées.

Lucie Gournay clôture le Conseil plénier à 16h50.

# Le SAVAN

BU de l'UPEC

## Présentation du SAVAN

### Les services à la recherche des BU de l'UPEC : le SAVAN

#### Le SAVAN

##### Présentation du service

Créé en 2017, le Service d'Appui et de Valorisation de la recherche par l'Accès ouvert et le Numérique :

- est constitué de **2 pôles** : documentation électronique et services à la recherche
- comprend actuellement **4 agents**
- propose des **pages web** d'information et de présentation de ses services :

<https://bibliotheque.u-pec.fr/savan>



### Les services à la recherche des BU de l'UPEC : le SAVAN

#### Le SAVAN

##### Missions

L

- Acquisition et valorisation de la **documentation électronique**;
- Coordination du **dépôt des thèses et de leur signalement**;
- les questions liées à l'IST: Science ouverte, recherche et



- **Accompagnement des chercheuses et chercheurs** sur la valorisation de la recherche menée à l'UPEC

### Les services à la recherche des BU de l'UPEC : le SAVAN

#### Le SAVAN

##### Services à la recherche

Le SAVAN propose plusieurs services à destination des **chercheuses et chercheurs** :

- **Rendez-vous individuel** : appui à l'utilisation des ressources documentaires et des outils de Recherche en Open Access (ScienceOpen, ...), optimisation de la visibilité de son activité scientifique, ...;
- **Webinaires** (dépôt sur HAL, ...) à suivre de manière synchrone ou asynchrone;
- **Formation en présentiel ou distanciel** : sensibilisation aux enjeux de la Science ouverte, ...;

Et à destination des **doctorantes et des doctorants** :

- **le Rendez-vous Jeune chercheur** : rendez-vous individuel personnalisé
- **La formation doctorale** (inscription sur ADUM) :
  - Recherche documentation électronique
  - Sensibilisation à la Science ouverte

d'actions menées par le  
Quelques exemples SAVAN

## Quelques exemples d'actions menées par le SAVAN

### Sur le Science ouverte :

- > Formation à la Science ouverte, sensibilisation à ses enjeux et accompagnement à la prise en main des outils dédiés.

#### Pour les publications :

- > Sensibilisation à la publication en accès ouvert dans la voie verte (HAL-UPEC) ou dorée (remises sur les frais de publications)
- > Formation à la plateforme HAL-UPEC, plateforme administrée par le SAVAN



#### Pour les données de la recherche :

- > Aide à la rédaction des plans de gestion de données (ou data management plan)
- > Sensibilisation aux outils dédiés à la gestion des données de la recherche (DMP Opidor, Doranum, entrepôt de données RechercheData.gouv, ...)



Le SAVAN - le service à la recherche des BU de l'UPEC

14/09/2023

7

## Quelques exemples d'actions menées par le SAVAN

### Sur le droit d'auteur :

- > Sensibilisation au droit de propriété intellectuelle
- > Aide à la décision lors de la contractualisation avec les éditeurs, au choix de la licence de diffusion, ...
- > Appui à la mise en place d'une stratégie de non-cession des droits, ...



### Sur la stratégie de visibilité de l'activité scientifique :



- > Initiation aux enjeux de l'identité numérique du chercheur

- Accompagnement à la création et au liage d'identifiants pérennes auteur (ORCID id, IdHal, ...)
- > Sensibilisation au modèle unique de signature des publications de l'UPEC



Le SAVAN - le service à la recherche des BU de l'UPEC

14/09/2023

8

## Quelques exemples d'actions menées par le SAVAN

### Sur le traitement des thèses de doctorat :

- > Signalement des thèses soutenues sur les sites de référence : thèses.fr, SUDOC (catalogue national collectif de l'ESR) ...
- > Diffusion de la thèse via l'intranet ou en libre accès sur la plateforme HAL Theses
- > Sensibilisation au cadre légal de diffusion des thèses de doctorats et aux différents scénarii de diffusion autorisés (intranet, internet immédiat ou avec embargo, ...)



#### Sur de dépôt des mémoires et thèses d'excellence :

d'exercice



- > Mise en ligne et valorisation des mémoires et thèses d'excellence sur DUMAS-UPEC, plateforme administrée par le SAVAN

## Quelques exemples d'actions menées par le SAVAN

### Sur la documentation électronique :

#### Gestion administrative :

- > Gestion des abonnements et des achats
- > Négociation à l'échelle nationale via le consortium Couperin
- > Information des personnels de recherche sur les remises négociées sur les frais de publications (Article Processing Charges ou APC)



#### Gestion technique :

- > Accès sécurisé à la documentation électronique, dont la provenance est contrôlée
- > Mise en place d'outil d'aide à la recherche documentaire (extension de navigateur « click and read »)

#### Accompagnement des personnels de la recherche :

- > Formation à la recherche documentaire
- > Rendez-vous personnalisé d'aide à la recherche de fonds documentaires spécifique



## ANNEXE 2

### Cadrage pour l'emploi des crédits pédagogiques dans l'UFR LLSH

(adopté par le Conseil de gestion du 14 septembre 2023)

Quatre appels sont lancés chaque année, au rythme de deux par semestre :

- un en début de semestre (pour la première moitié de celui-ci) ;
- un en milieu de semestre (pour sa seconde moitié).

Les crédits pédagogiques ont pour vocation de financer certaines activités portées par les enseignants-chercheurs et les enseignants dans le cadre de leurs cours. Ils peuvent financer :

• **Frais de déplacement et activités culturelles** (visites de musées, stages de terrain, places de spectacles) :

- pas de prise en charge des billets de transports en commun en zone « Navigo » ou des tickets de transport en commun dans les autres villes ;
- plafonnement des dépenses à 45 euros par jour par étudiant et par encadrant pour les déplacements avec nuitée ; à 35 euros pour les déplacements sans nuitée hors zone Navigo ; à 25 euros pour les déplacements sans nuitée en zone Navigo ;
- les frais supplémentaires concernant les collègues encadrant l'activité sont à la charge des départements.

• **Activités collectives** :

- les crédits pédagogiques peuvent financer, en soutien aux départements, des activités organisées par ceux-ci pour renforcer la convivialité entre les étudiants : journées d'intégration ; cérémonies de remise de diplômes ; organisation de forums ; etc.
- les crédits pédagogiques ne peuvent pas être mobilisés pour financer les activités suivantes : invitations de conférenciers externes ; pot ou repas dans le cadre de réunions pédagogiques ou de départements.

• **Achats d'ouvrages, de matériel informatique et audiovisuel, de logiciels** :

- les achats d'ouvrages et de logiciels sont normalement assurés par le service commun de documentation, ou encore, dans le cas d'achats ponctuels d'ouvrages rares, par les départements. Les crédits pédagogiques ne financent que les achats d'ouvrages ou de logiciels demandés dans le cadre d'un projet pédagogique soutenu par plusieurs enseignants ;
- pour les achats de logiciels en nombre destinés aux salles pédagogiques, il est demandé de mutualiser le traitement des besoins et de solliciter si possible les divers appels d'offre de l'université ;
- le matériel informatique est normalement acheté par les laboratoires dans le cadre de leur demande d'investissement. Le cas échéant, les départements financent l'achat de l'ordinateur de leur direction. Les crédits pédagogiques peuvent cependant financer l'achat de matériel informatique et audiovisuel pour accompagner certaines pratiques pédagogiques (il est cependant demandé de solliciter, si possible, les divers appels d'offre de l'université). En tout état de cause, les crédits pédagogiques ne peuvent financer du matériel informatique que pour un montant inférieur à 800 euros HT.

## **Cadrage pour l'emploi des crédits master dans l'UFR LLSH**

(adopté par le Conseil de gestion du 14 septembre 2023)

*Quatre appels sont lancés chaque année, au rythme de deux par semestre :*

- *un en début de semestre (pour la première moitié de celui-ci) ;*
- *un en milieu de semestre (pour sa seconde moitié).*

La vocation principale de cette ligne budgétaire est d'aider de façon individuelle les étudiants de master (M1 ou M2) qui, pour la préparation de leur mémoire, ont besoin de se déplacer hors zone Navigo vers : des archives et bibliothèques, un terrain, un événement scientifique (séminaire, journée d'étude, colloque) central pour leur objet d'étude. Le financement peut porter sur des titres de transports (hors transports urbains) et des frais d'hébergement (à l'exclusion des frais de repas).

Le subside accordé est limité à 250 euros par étudiant et par mémoire.

La demande est soumise par le directeur / la directrice de mémoire, qui en confirme précisément la pertinence, et transmise à l'UFR par la direction de département.

De façon secondaire, ce compte sert aussi à la rétribution individuelle des étudiants qui participent aux Mastérialles (sous la forme d'achat d'ouvrages, pour un montant maximal de 30€ par étudiant).

Ce compte peut également servir à l'achat d'un livre nécessaire à la confection du mémoire d'un étudiant, et que la BU refuserait d'acheter – l'ouvrage, alors, sera remis à la BU à la fin du mémoire.

Ce compte peut aussi servir, en fin d'exercice budgétaire et si le solde le permet, à l'achat de cartes d'abonnement à certaines bibliothèques payantes.

NB : ces crédits ne peuvent pas être employés pour l'achat de matériel informatique.